

Mais... Comment peut-on en arriver là ?

Il y a la plupart du temps 5 étapes clés
qui l'engendrent :

- 1) **Une grossesse** non-programmée
- 2) **Un désaccord** :
Il veut un avortement. Pas elle.
- 3) « **Je le garde!** » ...
Elle choisit d'aller au bout de la grossesse.
- 4) « **Ok! sans moi!** » ...
Il choisit de ne pas assumer l'enfant.
- 5) **Variante** :
Le père change d'avis et veut assumer ... mais la
mère ne veut plus en entendre parler!!

Résultat :

**L'enfant n'est pas reconnu par son père
et/ou ce dernier est absent
de la vie de l'enfant.**

Joker :

A force de vivre mal les choses et de ne pas en
parler, on les transforme en tabou ou en secret de
famille.

Bonus pour les deux protagonistes :

Colère, vengeance, honte, frustration, culpabilité et
tout le mal-être qui va avec..

Vous voulez nous aider ?

- **Faites de la pub** pour notre association.
- **Donnez-nous votre témoignage** :
- **Adhérez ou faites un don.**

*L'association "Les Cigognes Paris" est une émanation de
l'association nationale "Les Cigognes" (L.1901, créée en
2002) dont le siège social est à Grenoble.*

*Pour être adhérent de l'association "Les Cigognes-Paris", il
faut d'abord être adhérent de l'association nationale "Les
Cigognes" (art. 4 statuts association "Les Cigognes Paris")*

*Le montant d'adhésion est de 24 euros pour l'année civile.
C'est un montant indicatif, si vous n'avez pas les moyens de payer, contacter-
nous.... Et si vous voulez donner plus, n'hésitez-pas!*

Ce montant est partagé entre les deux associations.

Démarche à suivre pour adhérer :

1) Il faut donc faire **DEUX** chèques (ou deux virements) en
divisant le montant choisi par 2. L'un à l'ordre de l'association
"Les Cigognes". L'autre à l'ordre de l'association "Les
Cigognes Paris" Par exemple, pour le montant indicatif de 24 euros faire
deux chèques de 12 euros. Si par contre, vous voulez payer 50 euros
d'adhésion, vous faites 25 et 25, etc.

2) Adresse ou renvoyer les adhésions :

Association les cigognes
Centre Social Chorier-Berriat
10, rue Henri Le Châtelier
38000 Grenoble

3) Envoyer vos coordonnées complètes par mail (de
préférence) à : uneplume2002@yahoo.fr ou par courrier (à la
même adresse, à Grenoble)
en précisant que vous voulez faire partie de l'association
locale parisienne.

Pour plus de renseignements :
04 76 24 57 39 ou 06 81 89 09 80



LES CIGOGNES PARIS

Maison des associations Paris 13ème
Boîte 127 - 11, rue Caillaux,
75013 Paris

<http://www.lescigognes.net>
associationlescigognes@yahoo.fr
09 52 46 61 28 ou 06 06 55 67 94

asso loi 1901 sur le thème de l'enfant non-reconnu

Quelques exemples de situations problématiques :

- Vous êtes enceinte... et il veut que vous avortiez?
- Elle veut le garder et vous vous sentez perdu?
- Votre enfant n'a pas été reconnu par son père?
- Vous avez abandonné un enfant et vous n'arrivez pas à l'oublier?
- Vous avez découvert que vous avez un frère ou une soeur que vous ne connaissez pas?
- Vous n'avez pas été reconnu par votre père biologique?
- Vous êtes privé de l'un de vos petits-enfants?

**NOUS POUVONS
VOUS AIDER!**

L'association a 3 buts :

BUT 1 :

**Faire changer les lois sur
l'établissement de la filiation
en France !**

Nous voulons que tous les enfants aient leurs origines biologiques inscrites sur leur acte de naissance.

Pour en arriver là, nous demandons la **modification des lois** sur l'établissement de la paternité en France et la suppression de l'accouchement sous X ...

Si vous êtes d'accord avec nous :
REJOIGNEZ-NOUS!
et signez notre pétition.

BUT 2 :
**SOUTENIR toute personne
concernée par la naissance
d'un enfant non reconnu.**

➔ **Nous soutenons les femmes enceintes et seules mais aussi les hommes qui ne savent comment faire face à ses situations.** Le but étant de sortir de la logique de conflit « *c'est tout de sa faute!... Non de la sienne!* » pour se recentrer sur l'intérêt de l'enfant.

Partager son expérience avec d'autres personnes qui ont vécu la même chose permet de se sentir moins coupable, moins honteux, moins en colère, ... On peut ensuite envisager la situation d'une manière nouvelle.

➔ **Nous soutenons aussi les enfants et les adultes qui n'ont pas été reconnus par leur père biologique** (ou qui n'ont pas connu leur père), **ainsi que la famille proche qui est souvent désemparée** : grands-parents paternels et maternels, anciens et nouveaux conjoints, oncles, tantes, frères, sœurs, etc

Si vous êtes dans ce cas là ou s'il existe dans votre famille un **SECRET CONCERNANT LES ORIGINES** d'un enfant, contactez-nous.

La solution est souvent plus simple que vous ne l'imaginez !

Il est important de ne pas perdre de vue que l'enfant n'y est pour **RIEN** et ne devrait pas avoir à souffrir de la situation.

Il a besoin de connaître ses origines , d'être en contact avec ses deux parents et avec ... ses deux familles (maternelle et paternelle).

Il ne doit pas être affecté par le contexte qui a existé avant sa naissance ou par la séparation de ses parents...

Pour cela, nous avons créé un espace de discussion et de réflexion ouvert à toutes les personnes concernées par la naissance d'un enfant non reconnu :

<http://www.lescigognes.net>

Venez nous voir!

Une bibliothèque est aussi à votre disposition.

BUT 3 :
**Dédramatiser les situations et
faire évoluer les mentalités.**

On peut être de bons parents sans être en couple.

Avec du dialogue, de l'ouverture d'esprit, un peu de remise en question, et de l'humour ...

Tout est possible !